
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 13 MARS 2015

Nombres de membres en exercice : 8
Nombres de membres qui ont pris part à la séance: 7
Date de la convocation : 2/03/2015

L'an deux mille quinze, le 13 mars à 20 heure 30,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ODIN Corentin,
VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : DELAYE Marie-Yvette.

Secrétaire : Catherine ODIN.

Monsieur le Maire ouvre la Séance

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 23 janvier 2015.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Catherine ODIN, 1^{er} adjointe :

- Approuve les comptes administratifs 2014 pour les montants suivants :

Commune

<i>Fonctionnement</i> Dépenses	137 712.83	<i>Investissement</i> Dépenses	164 320.12
Recettes	181 848.61	Recettes	213 462.33
		Restes à réaliser	115 500.00 en dépenses
Excédent reporté	28 641.84		224 056.37 en recettes
Résultat de clôture	72 777.62	Déficit reporté	- 63 900.38
		Résultat de clôture	- 14 758.17

Service de l'eau potable

<i>Fonctionnement</i> Dépenses	13 361.85	<i>Investissement</i> Dépenses	7 325.83
Recettes	19 516.38	Recettes	12 767.77
Excédent reporté	25 060.95	Reste à réaliser	49 800.00 en dépenses
Résultat de clôture	31 215.48	Reste à réaliser	6 733.00 en recettes
		Excédent reporté	38 151.72
		Résultat de clôture	43 593.66

Le Conseil, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :

Budget :

- Approuve les comptes de gestion 2014, tenus par le Receveur Municipal.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de budget qui sont en cours de réalisation et demande aux conseillers de valider les opérations qui feront l'objet de travaux en 2015.
- Deux versions du budget eau sont proposées en investissement. La première comprend uniquement les travaux à réaliser dans l'immédiat: fin de la phase administrative des PPC et début des travaux avec la mise en sécurité et l'achat de parcelles. La seconde version inclut les éventuels projets d'extension de réseau à Diot et à Buisson. Monsieur le Maire rappelle que la compétence eau risque d'être transférée aux intercommunalités en 2017. Si ces travaux ne sont pas engagés dès à présent par la commune, ils risquent de ne jamais voir le jour.
- Le budget sera voté lors de la prochaine séance début avril ce qui permettra d'affiner les prévisions budgétaires.
- Le Conseil Municipal ouvre 32 000.00 € de crédit en dépenses pour l'opération « amende de police 2015 » pour permettre de régler les travaux déjà effectués.
- Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition actuels soit :
 - o Taxe d'habitation : 7.18%
 - o Taxe foncière « bâti » : 11.23 %
 - o Taxe foncière « non bâti » : 50.94 %
- Le Conseil Municipal approuve le maintien de ces taux pour 2015.

Eau potable :

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la démarche à engager sur le réseau d'eau afin de faire réaliser une étude diagnostic du réseau communal qui permettra de posséder des plans précis du réseau, de mettre en place un schéma directeur et de disposer de projection sur l'évolution de la ressource en eau. Cette étude est nécessaire pour bénéficier à l'avenir du soutien financier du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.
- Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour cette étude et sollicite l'aide du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour ce projet.
- Le Conseil Municipal décide une augmentation du prix de l'eau pour faire face aux travaux à venir et vote les tarifs suivants pour la période 2015-2016 :
 - o Droit fixe : 65.00 €
 - o M3 consommé : 1.60 €
 - o Livraison dépannage : 30.00 € (+ facturation au M3)

Travaux :

- Monsieur Vermorel présente l'avancement des travaux en cours. La modification du mur d'enceinte de la mairie est presque terminée, il reste les haies à planter. Le réaménagement des parterres de fleurs de la Madone a commencé, des vivaces seront plantées, la statue de Sainte Bernadette sera déplacée.
- Madame Odin présente les devis reçus pour les projets concernant les bâtiments : pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, un seul devis a été reçu, d'autres sont en attente. La réfection de la façade de la mairie sera également chiffrée (nettoyage du crépi ou remise en pierres apparentes).

Divers :

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un bail pour le logement situé dans l'aile est du bâtiment de la mairie (ancien gîte) pour un loyer mensuel de 275.00 € hors charges, révisable annuellement.
- Le Conseil Municipal admet en non-valeur une facture d'eau datant de 2013 pour un montant de 70.45 € sur demande du trésorier, les poursuites ne pouvant aboutir.
- Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une formation de deux demi-journées de 3 heures a été suivie par Mme OUDOUL qui devait effectuer le recensement. En raison d'un accident du travail survenu sur un autre emploi avant le début du recensement, Mme OUDOUL n'a pas effectué cette mission pour la mairie. Il convient toutefois de l'indemniser pour les heures de formation suivies et les frais de déplacement engagés. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à indemniser ces 6 heures au taux horaire du SMIC et à rembourser les frais de déplacement.

Prochaine séance le vendredi 3 avril 2014 à 20h30.

Le Maire
Yves CROZET